

Conditions Générales de Vente – HdC Coaching

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente – Prestations de Formation et/ou prestation de coaching (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de coaching dédiées ou sur mesure proposées par:

HdC-Coaching, SASU au capital de 1 000 euros, SIREN 914879549.

COMMANDE

Après acceptation de la proposition commerciale, HdC Coaching établit un devis. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen (transmission électronique, courrier), le devis signé par une personne habilitée à engager son entreprise en indiquant son nom, accompagné du cachet commercial de l'entreprise pour confirmer son accord à HdC Coaching.

Le fait de passer commande implique une adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales et à leurs annexes éventuelles, le client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés.

Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de HdC Coaching, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

HdC Coaching se réserve le droit de réviser les présentes CGV à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations de HdC Coaching et le client.

TARIFS

Le prix détaillé est précisé dans le devis. Les prix sont indiqués en euros HT et sont à majorer du taux de T.V.A. en vigueur le cas échéant.

Tout coaching ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si l'un ou plusieurs des participants ne se sont pas présentés.

Les tarifs ne comprennent pas les frais annexes (ex : frais de déplacement et d'hébergement de nos consultants, ...) qui feront l'objet d'une facturation séparée le cas échéant.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Les règlements s'effectuent par virement ou par chèque bancaire, à l'ordre de Hélène de Capèle - HdC Coaching.

Nos factures sont payables selon les modalités suivantes :

- 30% du montant de la prestation incluant le coaching, les options, et les éventuelles location de salle et de centre équestre à la commande.
- Le solde, soit 70% du montant total, le premier jour du séminaire.

Conformément aux articles 441-6 et 441-5 du Code du Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit: une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (non soumise à TVA). Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

L'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.



Conditions Générales de Vente – HdC Coaching

LOGISTIQUE ET ORGANISATION DES SEMINAIRES

Le client prend en charge la convocation des participants aux dates retenues et horaires fixés.

CONDITIONS D'ANNULATIONS, REMPLACEMENTS, REPORTS

Les dates et horaires de coaching sont fixées d'un commun accord entre HdC Coaching et le client et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation, remplacement, report par le client doit être fait par écrit (si celui-ci est fait par mail, un accusé de réception doit être émis par HdC Coaching).

En cas d'annulation tardive par le client, les dispositions d'indemnisation de HdC Coaching sont les suivantes : pour toute annulation entre 30 et 20 jours avant le début du coaching, 20% du coût total du séminaire seront facturés et immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire. Entre 19 et 8 jours avant le début du coaching, 50% du coût total du séminaire seront facturés et immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire.

7 jours ouvrés avant le début du coaching, 100% du coût total du séminaire de coaching seront facturés et immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire. Une possibilité de report de cette indemnité due à HdC Coaching est envisageable selon les dispositions suivantes : Dans le cas où une nouvelle session s'organiserait dans les 3 mois à venir et après accord du client sur les conditions susdites, 80% de l'indemnité pourra être affectée au coût de cette nouvelle session, sachant que 20% resteront dus à titre de dédit.

Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du séminaire de coaching une assurance responsabilité civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de HdC Coaching . Désignant comme assuré HdC Coaching pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par un participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que HdC Coaching ne puisse être recherchée ou inquiétée.

La responsabilité de HdC Coaching envers le client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et en tout état de cause limitée au montant payé par le client au titre de la prestation fournie.

La Responsabilité de HdC Coaching ne pourra être engagée au titre de dommages indirects tels que la perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à la réputation. La responsabilité de HdC Coaching est exclue en cas de force majeure.



Conditions Générales de Vente – HdC Coaching

DEVOIRS DE HDC COACHING VIS-À-VIS DU CLIENT

HdC Coaching s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience.

Conscient de sa position, HdC Coaching s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit. Ainsi, le Prestataire ne conseille pas son client et ne propose pas de solutions.

HdC Coaching s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail.

HdC Coaching s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre l'atteinte des objectifs de ce contrat. Sous réserve des dispositions propres au secret professionnel et à la déontologie, ces moyens peuvent inclure en tant que de besoin le recours à un confrère ou à une consœur, sans qu'un tel recours puisse changer les modalités du présent contrat.

De convention expresse, le contrat passé avec le client ne constitue qu'une obligation de moyens.

HdC Coaching prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la mission, le développement professionnel et personnel des clients et bénéficiaires.

Le travail avec les chevaux présentant toujours des risques, HdC Coaching s'engage à mettre en place toutes les conditions de sécurité nécessaires à la sécurité physique des personnes et des équidés dans le cadre des équicoachings.

HdC Coaching s'assure que toutes les conditions de sécurité sont réunies, tant dans le choix et l'utilisation des chevaux que dans les conditions matérielles. Des consignes de sécurité sont explicitées au début de la prestation sur lesquelles les participants s'engagent par écrit.

HdC Coaching n'établit pas de diagnostic et s'engage à diriger son client sans délai vers un spécialiste si des éléments portés à sa connaissance dépassaient son cadre d'intervention.

DEVOIRS DU CLIENT VIS-À-VIS DE HDC COACHING

Le client est responsable de l'engagement des participants dans cette démarche ainsi que de leur disponibilité pour sa mise en œuvre.

En aucun cas, HdC Coaching ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non-décisions du client.

Dès lors la formation sera considérée comme réalisée sans possibilité de report et sera facturée.

Le client s'engage à ne pas utiliser les supports communiqués par HdC Coaching à d'autres fins que celles de la prestation.

Le client s'engage à faire signer par ses participants les consignes de sécurité émises par HdC Coaching en amont de la prestation.



Conditions Générales de Vente – HdC Coaching

FORCE MAJEURE

HdC Coaching ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et des Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou formateur, les grèves ou conflits internes ou externes à HdC Coaching , les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou autre permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des communications ou des transports de tout type, des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou tous autres évènements indépendants de la volonté de HdC Coaching.

CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de HdC Coaching que pour les fins stipulées à la commande, HdC Coaching détient les droits intellectuels afférents aux coachings ou formations qu'elle dispense. La totalité des supports pédagogiques, qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive, à l'exclusion des documents fournis par le client. Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de HdC Coaching ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite HdC Coaching ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elle pourrait avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par HdC Coaching comme client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de HdC Coaching. HdC Coaching , sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessous, peut mentionner le nom du client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à l'article 6 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, HdC Coaching met en œuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement des inscriptions et sont destinées aux services de Hélène de Capèle - HdC Coaching.

CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française.

